

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPRAY ALUMINIUM

Référence 70-50

Selon la Directive de la CEE 91/155

Date de création 06/11/2006 remplace version du 15/02/1999 imprimé le : 14/04/2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance/préparation

METAFLUX® SPRAY ALUMINIUM

1.2 Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

1.3 Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

2.1 Utilisation de la substance / préparation

Aluminium, résine de terpène phénol, solvants organiques, propane, butane.

2.2 Composants dangereux

Propane	10 - 15 %	F+	R12	CAS 00074-98-6
Butane	20 - 25 %	F+	R12	CAS 000106-97-8
Toluène	10 - 13 %	F/Xn	R11-38-48/20-63-65-67	CAS 000108-88-3
Naphta léger (pétrole), hydro traité	10 - 15 %	Xn/F/N	R11-38-51/53-65-67	CAS 064742-49-0
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	2 - 3 %	Xn/N	R10-51/53-65-66-67	CAS 064742-82-1
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	23 - 27 %	Xn/N	R10-37-51/53-65-66-67	CAS 064742-95-6

2.3 Indications complémentaires :

Classification et étiquette Xn/R65 ne sont pas requises pour les hydrocarbures <10% dans une préparation conditionnée en aérosol.

Application : Laque, vernis.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Phrases R

63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

12 Extrêmement inflammable.

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3.2 Remarques particulières sur les risques encourus par l'homme et l'environnement

Risque d'explosion à une température supérieure à 50 °C.

La préparation est classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/EC.

En cours d'utilisation, la formation de mélanges explosifs avec l'air est possible.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Remarques générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

4.2 Inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

4.3 Contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'œil, en protégeant l'œil non atteint.

4.4 Contact avec la peau

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

4.5 Ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Etat d'ivresse. Vertiges.

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

En cas d'ingurgitation, risque d'étouffement par vomissement mais aussi sans vomissement.

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction approprié

Mousse. Produits d'extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone.

5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.3 Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Risque d'explosion en cas de surchauffe.

5.4 Équipement de protection spécial en cas de lutte contre l'incendie

Utilise un appareil respiratoire autonome.

5.5 Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Eviter le contact avec la peau.

6.2 Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux superficielles / les eaux souterraines.

6.3 Méthodes de nettoyage

Endiguer et ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, tourbe, terre).

6.4 Remarques complémentaires

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des véhicules à moteur (source d'ignition)

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

7.1 Manipulation

Précautions lors de la manipulation

Conserver à l'écart de sources d'ignition.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Risque l'explosion avec extension du feu et des blessures par la chaleur du feu.

7.2 Stockage

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Observer les réglementations nationales.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Aucune

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage (RFA) : 2B

Classe de feu : C

Stabilité du stockage

Durée de stockage : jusqu'à 24 mois.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques :

Prévoir une aspiration puissante pour prévenir l'accumulation de vapeurs explosives.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

8.2 Composants avec leurs valeurs limites aux postes de travail à contrôler :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

000074-98-6 Propane	
AGW	1800 mg/m ³ , 1000 ml/m ³ - Remarques : DFG
000106-97-8 Butane	
AGW	2400 mg/m ³ , 1000 ml/m ³ - Remarques : DFG
000108-88-3 Toluène	
AGW	190 mg/m ³ , 50 ml/m ³ - Remarques : DFG, H, Y
064742-49-0 Vapeurs hydrocarbures	
MAK	2000 mg/m ³ , 500 ml/m ³
064742-82-1 Vapeurs hydrocarbures	
MAK	200 mg/m ³ , 50 ml/m ³
064742-95-6 Vapeurs hydrocarbures	
MAK	100 mg/m ³ , 20 ml/m ³

8.3 Mesures générales pour protection et d'hygiène :

Eviter d'inspirer les aérosols.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

8.4 Protection respiratoire : Nécessaire en cas de dépassement de la valeur limite : filtre A ou appareil de respiration autonome.

8.5 Protection des mains : Gants en butyl (EN374), 0,4 mm, pénétration > 480 min.

8.6 Protection des yeux : En cas de contamination des yeux.

8.7 Protection corporelle : Vêtement de protection léger.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique	Aérosol
Couleur	Gris argent
Odeur	Odeur d'essence
Limite inférieure d'explosibilité	Env. 1,5 vol-% - Les données se rapportent au gaz propulseur
Limite supérieure d'explosibilité	Env. 11 vol-% - Les données se rapportent au gaz propulseur
Pression de la vapeur	Env. 3600 hPa à 20 °C
Densité	Env. 0,733 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Solubilité dans un autre produit	Solvants organiques
Teneur du solvant	Env. 53 %

Propriétés favorisant la combustion : Aucune.

Danger d'explosion : Risque de formation de mélanges explosifs.

Informations diverses : Aucune.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter

Proximité d'une source d'ignition (étincelles, flammes, feu).

10.2 Substances à éviter

Aucune.

10.3 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux recommandations.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Hautement toxique / irritation / sensibilisation

DL 50 aiguë par ingestion	Pas d'information disponible
DL 50 aiguë par contact avec la peau	Pas d'information disponible
CL 50 aiguë par inhalation	Pas d'information disponible
Irritation de la peau	Irritant
Irritation des yeux	Légère
Sensibilisation de la peau	Aucune
Sensibilisation des voies respiratoires	Non disponible

11.2 Toxicité subaiguë - Cancérogène

Toxicité subaiguë	Pas d'information disponible
Toxicité subchronique	Pas d'information disponible
Toxicité chronique	Pas d'information disponible
Cancérogènes	Aucune

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Mutagènes	Aucune
-----------	--------

Contrôles toxicologiques (informations diverses) : Aucun.

Constatations empiriques : Pas d'expérience négative.

Remarques générales : Aucune.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

Dégradabilité physico-chimique : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

Biodégradabilité : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

Dégradabilité facile : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

Élimination biologique : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

Dégradabilité selon WRMG : Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

12.2 Mobilité et bioaccumulation potentielle : Le produit n'a pas été testé. Compte tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

12.3 Effets toxiques sur l'environnement :

Poisson, daphnie, algues, bactéries : Pas d'information disponible.

12.4 Comportement dans les stations d'épuration :

Le produit n'atteint pas les eaux d'égouts en cas d'utilisation conforme.

12.5 Inhibiteur de respiration des boues activées communales :

EC50 : Non déterminé.

12.6 Remarques diverses relatives à l'environnement :

CO, DCO, DBO : Non déterminé.

Valeur AOX : Aucune

12.7 Formule contenant des métaux lourds et des composés conformément à la directive 76/464/CEE :

Aucune

12.8 Remarques générales :

COV = 0.267 kg/ 400 ml boîte

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Numéro de la clé de déchets CE

16 05 04	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
----------	--

13.1 Recommandations relatives au produit

Aérosol vides : recyclage

Aérosols non-vides : à éliminer avec déchets spéciaux.

13.2 Recommandations relatives à l'emballage

Récupération matérielle (CED 150104).

13.3 Produit de nettoyage recommandé

Solvants hydrocarbures.

13.4 Remarques générales

Vidage complet pour recyclage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVS/GGVE/ADNR) :

Désignation de la marchandise : UN 1950 AEROSOLS, 2.1

N° ONU : 1950

Classe : 2 / Code de classification : 5F

PG : -

Remarques :

Quantité limitée (LQ2) ; Marque cartonnage : UN 1950 (rhombe)

Mentionner au document transport : mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR

Transport maritime (IMDG/GGV)

Nom technique exact : AEROSOLS

N° ONU : 1950

Classe : 2

PG : -

Polluant marin : Non

EMS : F-D,S-U

Remarques :

Mentionner au document transport : Limited quantities

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Marque cartonnage : AEROSOL UN 1950

Transport aérien (ICAO/IATA) :

Nom technique exact : Aerosols, inflammable

N° ONU/ID : UN1950

Classe : 2.1

PG : -

Remarques :

UN-4G/Y carton prescrit

Label : Flammable gas

Marking : Aerosols, inflammable UN 1950

Informations diverses relatives au transport :

ADR : Consignes de sécurité (transport routier) n'est pas requis.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Identification :

F+ Extrêmement inflammable

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

15.2 Phrases R

63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

12 Extrêmement inflammable.

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

15.3 Phrases S

23.3 Ne pas respirer les fumées.

24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

29/35 Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

15.4 Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette :

Toluène.

15.5 Identification particulière de certaines préparations :

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conservé hors de la portée des enfants.

Sans une aération suffisante, la formation de vapeurs explosives est possible.

15.6 Réglementation nationales

Remarques relatives à la limitation d'activité : Aucune

Classe de danger pour l'eau : 1 - comporte un faible danger pour l'eau. Classification allemande de pollution des eaux

Prescription, limitations et interdictions diverses : Aucune

16. AUTRES INDICATIONS

16.1 Formation des utilisateurs

Utiliser les indications de cette fiche de données de sécurité.

16.2 Utilisation recommandée et restrictions

Utiliser le produit conformément aux recommandations en observant l'étiquetage.

16.3 Informations diverses

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

R10 Inflammable.

R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

16.4 Source des principales informations

Fiche de données de sécurité des matières premières.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnés a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.